

Situation de l'économie européenne, rapport préparatoire sur les grandes orientations des politiques économiques GOPE

2003/2135(INI) - 26/02/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté rapport de Mme Christa RANDZIO- PLATH (PSE, D) sur les grandes orientations économiques, tel qu'il a été adopté par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Dans sa résolution, le Parlement : - invite les États membres et les pays adhérents à s'engager dans une stratégie coordonnée de réformes structurelles, comme le prévoit l'agenda de Lisbonne; - préconise une rationalisation plus poussée des différents instruments pour promouvoir l'innovation, la croissance, la durabilité et la cohésion sociale; - invite la Commission à poursuivre l'amélioration des méthodes visant à appliquer l'analyse d'impact aux propositions réglementaires et à examiner les répercussions des propositions législatives qui, dans certains cas, peuvent faire obstacle à la compétitivité de l'économie européenne; - insiste à une large majorité sur le fait que des mesures coordonnées sont nécessaires pour lutter contre la fraude fiscale et la concurrence fiscale déloyale; - préconise une amélioration des conditions cadres de la recherche et du développement en Europe et demande la mobilisation urgente d'investissements du secteur privé dans la recherche et le développement, l'accent étant notamment mis sur le capital-risque d'amorçage et de démarrage pour les micro-entreprises et les PME; - souligne qu'il importe de réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des importations pétrolières, lesquelles représentent un lourd fardeau du point de vue politique et en termes d'instabilité des prix; - demande un renforcement du partenariat public-privé, avec un soutien particulier pour les PME, et le développement d'une politique industrielle cohérente. Le Parlement recommande enfin, à une large majorité, d'axer notamment la stratégie en matière de qualifications et pour l'emploi sur les femmes, afin d'accroître la part des femmes possédant une spécialisation dans les domaines scientifiques et technologiques, ainsi que sur les travailleurs plus âgés, les migrants et les nouveaux venus sur le marché du travail. Il préconise la réalisation d'investissements en faveur d'une société de services sociaux, et le développement de cette société, afin d'accroître la participation à l'emploi et de permettre aux hommes et aux femmes de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale. Les États membres sont invités à accélérer la réalisation de l'objectif fixé lors du Conseil européen de Barcelone consistant à mettre en place, d'ici 2010, des structures d'accueil pour 90% au moins des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire et pour au moins 33% des enfants âgés de moins de trois ans afin de réagir aux défis posés par le vieillissement de la population et par le développement d'une société et d'une économie fondées sur la connaissance.